



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE  
S

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2017-117

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2017

# Sommaire

## **84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2017-08-18-003 - Délégation temporaire de pouvoirs du 18 août 2017 à Mme Anne-Marie TORUNSKI, deuxième vice-présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain pour la période du lundi 21 août 2017 au dimanche 27 août 2017 (1 page)

PRESIDENCE  
VG/CRI/152-2017

## Délégation temporaire de pouvoirs

Vu l'article 19, alinéa 3, du règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale de l'Ain,

Il est donné délégation de pouvoirs à Madame Anne-Marie TORUNSKI, deuxième Vice Présidente, à l'effet de représenter la Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale de l'Ain dans les actes de son fonctionnement courant et de signer tous les documents s'y rapportant.

Cette délégation de pouvoirs prend effet le lundi 21 août 2017 à 8 h 00 pour s'achever le dimanche 27 août 2017.

Elle sera affichée dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale de l'Ain et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bourg en Bresse le 18 août 2017  
Le Président,  
**Vincent GAUD**

Copie : Préfecture de Région - SGAR  
Madame Anne-Marie TORUNSKI  
Affichage Secrétariat Général de la Chambre  
de Métiers et de l'Artisanat départementale de l'Ain